

REGLEMENTATION, CATEGORIES D'AGES, STATUTS

Principes

Les dispositions de la partie compétition du ROI sont d'application à l'exception des dispositions reprises ci-après.

Catégories d'âge

En 2020-2021, les catégories d'âge seront les suivantes :

- U6 : les joueurs nés en 2015
- U8 : les joueurs nés en 2014 et 2013
- U10 : les joueurs nés en 2012 et 2011
- U12 : les joueurs nés en 2010 et 2009

Par dérogation à l'article PC 90, en ce qui concerne la montée de catégorie pour les U10, U8 et U6 seuls les enfants de la deuxième année de naissance de chaque catégorie peuvent jouer dans la catégorie supérieure.

Il est à noter qu'à partir des U12 (benjamins) le PC 90 est d'application.

Ainsi,

- un joueur né en 2015 peut jouer en U6 et U8
- un joueur né en 2013 peut jouer en U8 et U10
- un joueur né en 2011 peut jouer en U10 et U12

Statut des coaches

Pour pouvoir encadrer valablement une équipe de U6, U8 ou U10, une licence de coach ou de coach stagiaire U10 est requise (les licences U12, U14 et U16 sont également valables).

Pour pouvoir encadrer valablement une équipe de U12, une licence de coach ou de coach stagiaire U12 est requise (les licences U14 et U16 sont également valables).

Arbitrage

La direction des rencontres 3& 3 est assurée par l'animateur (l'entraîneur) de la rencontre.

En 4c4, l'arbitrage est assuré par les entraîneurs des deux équipes.